



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

La Ministre déléguée auprès du
Premier ministre, chargée
des Relations avec le Parlement

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 24 janvier 2025

Personne en charge du dossier :
Jean-Luc Schleich
☎ 247 - 82954

SCL : PET 3180 - 53 / nb

Objet : Pétition n° 3180 – Petition Busking Luxembourg.

Monsieur le Président,

En guise de réponse à la demande afférente de la Commission des Pétitions du 5 juin 2024, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la prise de position de Monsieur le Ministre des Affaires intérieures à l'égard de la pétition n° 3180 relative à l'objet sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

(s.) Elisabeth Margue

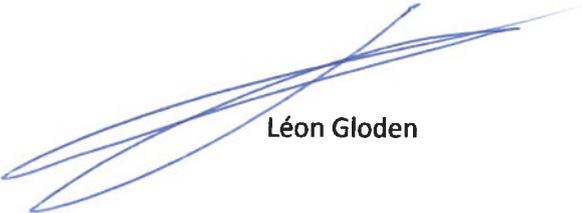


Prise de position de Monsieur le Ministre des Affaires intérieures à la pétition n° 3180 déposée à la Chambre des députés par M. Pierre Rauchs et ayant pour objet le « busking »

Le pétitionnaire constate que dans des espaces piétonniers à l'étranger des musiciens peuvent se livrer à leur activité artistique sans autorisation administrative préalable, à condition de changer de lieu toutes les trente minutes, tout en suggérant d'adopter ce modèle dans certaines communes luxembourgeoises.

Le fait de jouer de la musique dans les rues relève de la police administrative communale qui a pour objet la sécurité, la salubrité et la tranquillité publiques et la compétence de prendre les mesures appropriées appartient aux autorités communales qui sont autonomes dans ce domaine sous réserve du respect des normes supérieures applicables et sous la surveillance des autorités supérieures exercée dans le cadre de la loi.

Luxembourg, le 23 janvier 2025
Le Ministre des Affaires intérieures,



Léon Gloden